

(modifiant et mettant à jour le document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté daté du 13 février 2023 déposé dans chacune des provinces du Canada)



BRUNSWICK EXPLORATION INC.

Quels titres sont placés?

Offre: Brunswick Exploration Inc. (la « **société** ») offre 7 058 824 unités (chacune, une « **unité** ») au prix de 0,85 \$ par unité, pour un produit brut total de 6 000 000 \$, incluant :

- 5 882 353 unités offertes conformément à la dispense de financement des émetteurs inscrits en vertu de la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« **Règlement 45-106** ») pour un produit brut de 5 000 000 \$ (le « **placement LIFE** »); et
- 1 176 471 unités offertes au moyen des dispenses d'« investisseur qualifié » et de « placement minimal » en vertu du Règlement 45-106 pour un produit brut de 1 000 000 \$ (le « **placement additionnel** » et avec le placement LIFE, le « **placement** »).

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (chacune, une « **action ordinaire** ») et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (les « **bons de souscription** »). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment jusqu'à 36 mois après la date de clôture (telle que définie aux présentes).

Prix d'offre: 0,85 \$ par unité (le « **prix d'offre** »).

Montant de l'offre: 5 000 000 \$ dans le cadre du placement LIFE et 1 000 000 \$ dans le cadre du placement additionnel.

Date de clôture: Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 9 mars 2023 (la « **date de clôture** »).

Bourse: Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « BRW ».

Dernier cours de clôture Le 10 février 2023, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV était de 0,94 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous

ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:

- **Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de du placement LIFE, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$.**
- **Elle ne clora le placement LIFE que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Elle n'affectera les fonds disponibles tirés du placement LIFE à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les plans d'exploration futurs sur les propriétés minières de la société, y compris les calendriers d'exploration et les coûts prévus; les attentes de la société concernant l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats actuels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les risques et les incertitudes relatifs à la date de clôture prévue du placement ; l'utilisation prévue du produit net du placement; l'utilisation des fonds disponibles; le contexte commercial et économique général; les plans, objectifs ou performances économiques futurs, ou

l'hypothèse sous-jacente à l'un des éléments précédents; les autres risques liés à l'industrie de l'exploration et du développement miniers; et les risques énoncés dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur www.sedar.com. La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La société est une société d'exploration minière basée à Montréal qui se consacre à l'exploration pour des gîtes de lithium en contexte de roche dure dans les secteurs moins explorés de l'Est du Canada. Le lithium est un métal critique nécessaire à la décarbonisation mondiale et à la transition énergétique. La société vise à faire avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés d'exploration préliminaire pour le lithium au Canada avec des propriétés situées au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba.

Événements récents

Le 6 juin 2022, la société a annoncé le début de sa campagne d'exploration de lithium 2022 dans l'Est du Canada. Des équipes de prospection ont été déployées dans la région de l'Abitibi (Projet Pontiac) et sur le Projet Côte-Nord (près de la Baie Johan Beetz) au Québec, sur les Projets Catamaran au Nouveau-Brunswick et le Projet SMB en Nouvelle-Écosse.

Le 14 juin 2022, la société a annoncé l'acquisition de champs de pegmatite supplémentaires dans la région de la Baie James au Québec. Un total d'environ 810 claims, séparés en 22 blocs et totalisant 42 892 hectares, ont été jalonnés et sont collectivement connus sous le nom de James Bay Lithium Project.

Le 3 octobre 2022, la société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims près de Hearst en Ontario, totalisant 60 claims and 26 318 hectares dans une région présentant un fort potentiel pour les pegmatites à lithium. La société a également optionné une pegmatite à spodumène adjacente au nouveau projet (pegmatites Decoy et Moskito) qui contient jusqu'à

5,15% de Li₂O dans des échantillons d'éclats historiques. L'ensemble du portefeuille de Hearst comprend 226 claims et couvre 29 805 hectares.

Le 10 novembre 2022, la société a annoncé la signature d'une entente d'option avec Exploration Midland Inc. (TSX-V: MD) en vue d'acquérir une participation maximale de 85% dans des minéralisations potentielles de type LCT (lithium-césium-tantale) sur les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés »), situées dans la région de la Baie-James au Québec.

Le 28 novembre 2022, la société a annoncé la signature d'une entente d'option avec Osisko Développement Corp. (« **ODV** ») en vue d'acquérir une participation de 90% dans la propriété Anatacau située au Québec dans la région de la Baie James-Eeyou Istchee, qui recèle des indices de lithium. La société a également annoncé, le 5 décembre 2022, qu'elle a bonifié l'entente d'option signée avec ODV afin d'en plus acquérir une participation de 90% dans le projet PLEX, également situé dans la région Eeyou Istchee-Baie James. Cette transaction demeure sujette à la révision et l'approbation de la TSXV.

Le 22 décembre 2022, la Société a complété des placements privés accreditifs et a levé un produit brut total de 5 500 000 \$ pour faire progresser son portefeuille canadien.

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement d'un ensemble de pegmatites en Saskatchewan et au Manitoba totalisant plus de 135 pegmatites de type S mesurant une longueur minimale de 500 mètres. Le 30 janvier 2023, la Société a également annoncé une option pour acquérir un intérêt de 100 % dans le champ de pegmatite de Hanson Lake, également situé en Saskatchewan, qui contient plusieurs pegmatites à spodumène n'ayant jamais été forées.

Le 24 janvier 2023, la Société a annoncé le projet Mirage qui consiste en une entente d'option avec Globex Mining Enterprises Inc. et un certain nombre de claims jalonnés. Le projet est centré sur un sentier de gros spodumène anguleux portant des rochers glaciaires. La grande taille des blocs, leur quantité et leur nature angulaire suggèrent une source proximale. De plus, les travaux de compilation indiquent que l'ensemble du groupe de claims contient des anomalies lithogéochimiques en lithium supérieures à 100 ppm de Li dans des basaltes altérés suggérant une altération locale due à l'afflux de fluides riches en lithium. Aucun travail d'exploration pour le lithium n'a été effectué dans la région, et la majorité du groupe de claims est située en amont des blocs glaciaires.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Les preneurs fermes ont une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie, jusqu'à 48 heures avant la clôture de l'offre, leur permettant d'acheter pour revente jusqu'à 1 764 705 unités additionnelles au prix d'offre, pour un produit brut additionnel d'environ 1 500 000 \$ (l'« **option des preneurs fermes** »).

Concurremment au placement, la société émettra également jusqu'à 2 352 941 unités additionnelles, au prix d'offre, pour un produit brut additionnel d'environ 2 000 000 \$ dans le cadre d'un placement privé sans courtier (le « **placement privé** »).

Les titres émis dans le cadre du placement additionnel, de l'option des preneurs fermes et du placement privé seront assujettis à une période de rétention au Canada prenant fin quatre mois et un jour suivant la date de leur émission.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société a l'intention d'utiliser le produit du placement pour l'exploration des projets de la société au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba et pour augmenter son fonds de roulement.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du placement et du placement additionnel	Dans l'hypothèse de la levée de l'option des preneurs fermes
A	Montant à recueillir	6 000 000 \$	7 500 000 \$
B	Commissions de placement et frais	360 000 \$	450 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	120 000 \$	120 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	5 520 000 \$	6 930 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	7 200 000 \$	7 200 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires (placement privé)	2 000 000 \$	2 000 000 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	14 720 000 \$	16 130 000 \$

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement et du placement additionnel	Dans l'hypothèse de la levée de l'option des preneurs fermes
Activités d'exploration au Québec:		
Option propriétés ODV (Anatacau/PLEX)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Option propriétés Midland (Mythril et Elrond)	300 000 \$	300 000 \$
Option propriétés Kintavar (Johan Beetz Bay)	100 000 \$	100 000 \$
Propriété Johan Beetz Bay (détenue à 100%)	50 000 \$	50 000 \$
Propriétés Pontiac Lithium (détenues à 100%)	200 000 \$	200 000 \$
Propriétés James Bay (détenues à 100%)	850 000 \$	1 350 000 \$
Activités d'exploration en Ontario:		
Propriétés Hearst (Ententes d'option)	900 000 \$	900 000 \$
Propriétés Hearst (détenues à 100%)	600 000 \$	600 000 \$
Propriétés Nipigon (détenues à 100%)	500 000 \$	500 000 \$

Propriété Lac Seule (détenue à 100%)	300 000 \$	300 000 \$
Exploration au Manitoba	200 000 \$	200 000 \$
Exploration en Saskatchewan	800 000 \$	800 000 \$
Frais généraux et d'administration	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Jalonnement de nouvelles propriétés	400 000 \$	800 000 \$
Fonds de roulement	6 520 000 \$	7 530 000 \$
Total: égal à la ligne G du tableau précédent	14 720 000 \$	16 130 000 \$

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles ou du produit de financements au cours des 12 derniers mois	Utilisation projetée du produit de financements complétés au cours des 12 derniers mois	Utilisation des fonds à ce jour
20 mai 2022 : Placement privé pour un produit total brut de 3 342 695 \$	Le produit net devait être utilisé pour l'exploration des propriétés du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse	2 150 000 \$
12 juillet 2022 : Placement privé pour un produit total brut de 1 000 000 \$	Le produit net devait être utilisé pour l'exploration des propriétés de la société et pour le fonds de roulement	600 000 \$
22 décembre 2022 : Placements privés pour un produit total brut de 5 500 000 \$	Le produit net devait être utilisé pour l'exploration des propriétés du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.	-

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Red Cloud Securities Inc. agira à titre de preneur ferme et teneur de livres pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») en lien avec le placement. En contrepartie de leurs services, les preneurs fermes recevront une commission en espèces de 6% du produit brut du placement et de l'option des preneurs fermes, ainsi qu'un nombre de bons de souscription pouvant être exercés pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture du placement, leur permettant d'acquérir nombre d'actions ordinaires de la Société égal à 3 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement et de l'option des preneurs fermes, au prix de 0,85 \$ l'action.

Les preneurs fermes se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » aux preneurs ferme, au sens où ces termes sont définis dans le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à www.sedar.com ou au site Web de la Société à www.brwexplo.ca.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 13 février 2023, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 13 février 2023.

(s) Killian Charles

Killian Charles
Chef de la direction

(s) Anthony Glavac

Anthony Glavac
Chef de la direction
financière